



23 mars 2023

(23-2083)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: ORDONNANCE DE 2000 SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS
CONNEXES RELATIVE AUX ŒUVRES FOLKLORIQUES ET AUX
ORGANISMES DÉSIGNÉS (S.I. N° 408 DE 2000)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes relative aux œuvres folkloriques et aux organismes désignés (S.I. n° 408 de 2000)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_8394_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
L'Ordonnance notifiée précise les organismes qui sont désignés aux fins de l'article 92 de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (Loi n° 28 de 2000).	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2001: cet instrument a été signé par le Ministre d'État au Département des entreprises, du commerce et de l'emploi le 12 décembre 2000 et fixe comme date d'entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2001.
Autre date	Adoption: 12 décembre 2000

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	21 mars 2023
Autres renseignements	L'instrument notifié met en œuvre des éléments de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (Loi n° 28 de 2000) Voir IP/N/1/IRL/C/3 .
Organisme ou autorité responsable	Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade & Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) Courriel: trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.